24me Année N 5695 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — Vendredi 16 Janvier 1880

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

ALFRED REBOUX

TARIF
Annonces, la ligne. . . . 25 c.
Réclames . » . . . . 30 c.
Faits divers » . . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, le 15 Janvier 1880

SOUSCRIPTION

OUVERTE DANS LES BUREAUX DU
Journal de Roubaix
POUR LES

PAUVRES DE ROUBAIX

Hiver de 1879-1880

Comité :

Présidents d'honneur :

M. le Chanoine BERTEAUX, doyen-curé de la paroisse Saint-Martin ;

M. Henry BOSSUT, président du Tribunal de Commerce.

Président :

M. Amédée PROUVOST, manufacturier.

Secrétaire :

M. Alfred REBOUX, directeur-propriétaire du *Journal de Roubaix*.

Trésorier :

M. Pierre DESTOMBES, propriétaire.

M. LE DOYEN de Notre-Dame ;
MM. LES CURES de Sainte-Elisabeth, du Sacré-Cœur, du Saint-Sepulcre et de Saint-Joseph ;
M. SCRÉPEL-ROUSSEL, vice-président de la Chambre de commerce ;
M. SCRÉPEL-CHRÉTIEN, président du Conseil particulier des Conférences ;
M. Pierre CATTEAU, conseiller général;
M. Henri BUISINE, négociant ;
M. L. WATTINNE-HOVELACQUE, nég
MM. LES PRÉSIDENTS des Conférenc de St. Vincent-de-Paul ;

Total des listes publiées :
76,458,17

Souscriptions pour les pauvres

ouverte par le *Journal de Roubaix*

Un bureau central de distribution est ouvert rue Saint-Georges, 36.

Les souscriptions continuent à être reçues dans les bureaux du *Journal de Roubaix*.

Les personnes qui ont fait des fournitures au Comité de répartition, sont prévenues qu'elles peuvent se présenter rue Saint-Georges, 36, le vendredi 16 courant, de dix heures à midi, pour o ucher l'importance de eurs factures.

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	15 JANV.	14 JANV.
3 0/0	81 17 1/2	81 50 ./.
3 0/0 amortissable . .	82 85 ./.	83 30 ./.
4 1/2 0/0. . . .	113 00./.	114 50
Emprunts 5 0/0. . .	116 37 1/2	116 40 ./.

Service particulier	15 JANV.	14 JANV.
Act. Banque de France.	3210 00	3210 00
» Société générale. .	553 00	556 00
» Crédit f. de France.	1118 00	1120 00
» Chemin autrichien.	575 00	577 00
» Lyon.	1170 00	1167 00
» Est	712 00	718 00
» Ouest	770 00	777 00
» Nord	1490 00	1500 00
» Midi.	860 00	857 00
» Suez	745 00	750 00
5 % Péruvien . . .	19 1/8	19 3/8
Act. Banq. ottom. (anc.)	000 00	000 00
» Banq. ottom. (nouv.)	535 00	530 00
Londres court. . . .	25 20 50	25 20 50
Créd. Mob. (act. nouv.)	657 00	662 00
Turc	10 20	10 10

DEPECHES COMMERCIALES

New-York, 15 janvier.

Change sur Londres, 4,82 »»; change sur Paris, 5,22 »»; 100.
Café good fair, (la livre) 15 3/4, 16 »/».
Café good Cargoes, (la livre), 16 3/8, 16 5/8.
Ferme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et C représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 14 janvier.

Ventes 700 balles. Marché ferme.

Liverpool, 14 janvier.

Ventes 12,000 b. Marché fort.

New-York, 14 janvier.

Coton. 12 7/8.
Recettes 21,000 b.
New-Orléans low-middling 90 1/2
Savannah » » 87 »/»

Au moment où nous mettons sous presse les dépêches du Hâvre, de Liverpool et de New-York ne nous sont pas encore parvenues.

BULLETIN DU JOUR

Les élections du bureau sénatorial ont eu lieu hier. Le Sénat a réélu M. Martel, président, et MM. le comte Rampont, Eugène Pelletan et Calmon, vice-présidents. MM. de Kerdrel et Krantz ont obtenu un grand nombre de voix des droites. Les gauches n'ont pu faire passer le général de Ladmirault.

« M. Gambetta, pour emprunter à M. Lockroy un de ses mots heureux, a aujourd'hui la confiance de *près de la moitié* de la Chambre! » Telle est en réalité la conclusion qu'il faut tirer du vote imprévu de mercredi qui n'a donné le fauteuil présidentiel à M. Gambetta que par 259 voix sur 532 membres dont se compose la Chambre. Il paraît évident que cet échec, c'en est un en somme, est dû à M. Clémenceau. De même, en effet, que M. Gambetta, il y a une douzaine d'années, a surgi pour battre en brèche les pouvoirs alors existants, de même un apôtre de la rébellion s'est dressé contre lui. Et peut-être en est-ce fait de l'omnipotence du tribun, dont l'éloquence et l'habileté avaient réussi à passionner et à discipliner les gauches. Après M. Gambetta, M. Clémenceau.

Les circonstances ont d'ailleurs favorisé le député de Montmartre et son bataillon. Le centre gauche a été subitement exclu des fonctions publiques. Sa rancune s'est traduite par l'abstention, ou par des voies hostiles à celui qui passe pour l'artisan de son ostracisme. Les intransigeants, de leur côté, ont jugé l'heure « opportune » pour imprimer la première secousse au fauteuil de M. Gambetta, qui espérait attendre, dans la présidence de la Chambre, à l'abri de toute responsabilité, la vacance du pouvoir. Qu'est devenu le pacte des 363 ? Que reste-t-il de ce régiment parlementaire obéissant naguère « au doigt et à l'œil, » et exécutant sa consigne sur un seul froncement de sourcil de son colonel ?

Et maintenant, comment M. Gambetta dirigera-t-il avec autorité les débats de la Chambre? Pourra-t-il se dire vraiment le président de la majorité puisqu'il n'est élu que par 259 voix et que 273 membres n'ont pas voulu lui accorder leur confiance? On a prétendu que dans un mouvement d'irritation il avait déclaré qu'il allait résilier son mandat. Le bruit ne s'est pas confirmé. Nous avions prévu d'ailleurs, dès hier, que M. Gambetta subirait son échec, et qu'il ne donnerait pas sa démission pour obtenir une investiture nouvelle. C'est risquer trop gros jeu, et M. Gambetta est trop prudent pour se hasarder à « écarter » sans avoir des atouts dans sa main. L'attitude de la *République française* est, d'un autre côté, significative; et, comme on le verra plus loin, elle considère la faible majorité obtenue par son directeur, comme le résultat des nombreuses absences des députés qui n'avaient pas cru que l'on procéderait mercredi au renouvellement du bureau. Ne prétend-elle pas même que M. Gambetta a eu *proportionnellement* plus de voix que l'année dernière?...

Grâce à cette explication ingénieuse, M. Gambetta se croira en droit de continuer à présider. Mais le charme est rompu, « et déjà, nous dit le *Constitutionnel*, les solliciteurs, les adulateurs, les serviteurs d'hier cherchent un nouveau maître pour se prosterner devant lui. » Au moment du dépouillement du scrutin, M. Haentjens s'est écrié : « C'est la fin de l'opportunisme! » Peut-être est-ce aussi l'avénement de M. Clémenceau : peut-être plus que cela!

Une dépêche de Berlin apprend de bonne source au *Daily News* que le roi de Danemarck a informé l'empereur d'Allemahne que le duc de Cumberland n'accepterait certainement pas les dernières propositions faites par la Prusse relativement à la question hanovrienne.

Le Sénat italien continue sa délibération sur le projet de loi relatif à l'impôt sur la mouture. Aucun incident remarquable ne s'est produit.

On mande de Bombay que les préparatifs de marche sur Hérat avancent rapidement, mais que le jour de la marche en avant de l'armée anglaise n'est pas encore fixé.

La lutte dans l'Etat du Maine, aux Etats-Unis, entre les républicains et les démocrates s'accentue de plus en plus. Les républicains avaient obtenu l'avantage dans les élections législatives par des procédés plus ou moins corrects. Le gouverneur et le conseil de l'Etat ont annulé ces élections, et les républicains, réduits à la minorité, ont refusé de siéger à la législature. Cette abstention empêche la constitution régulière du pouvoir exécutif de l'Etat qui reste provisoirement entre les mains du général Chamberlain, lequel, de sa propre autorité, s'est érigé en gouverneur intérimaire, en attendant que le tribunal suprême se soit prononcé sur la légalité de l'élection de M. Lawson, nommé par les démocrates.

Les éloges décernés par la presse radicale à MM. Magnin, Farre et Lepère, devaient faire envie à M. Cazot, qui a voulu du premier coup passer maître dans l'art « d'épurer ». Le *Journal officiel* de ce matin publie un décret qui doit en partie donner satisfaction aux exigences de la majorité de la gauche. C'est, si nous ne nous trompons, la quatrième « épuration » à laquelle sont soumis, depuis trois ans, les magistrats des parquets. On nous affirmait au mois de février 1879, après les révocations auxquelles avait procédé M. Le Royer, que les magistrats pouvaient désormais exercer en paix leurs fonctions, qu'ils n'avaient plus aucune mesure de proscription à redouter. Les révocations faites par M. Le Royer ont paru insuffisantes à M. Cazot, qui d'un premier coup a frappé : deux avocats généraux à la cour de cassation; 1 procureur général; 2 avocats généraux près les cours d'appel ; 3 substitus de cour ; 16 procureurs de la République et 11 substituts de première instance. C'est une entrée en matière qui promet pour l'avenir. Qu'on ne se fasse plus d'illusion. M. Cazot ira jusqu'au bout et frappera jusqu'au dernier ceux des magistrats qui ne suivront pas scrupuleusement la ligne de conduite tracée par M. Magnin aux fonctionnaires des finances!

C'est du reste entre les meilleurs et sur les hauts sièges de la cour suprême que M. Cazot a été chercher ses victimes. Le départ de MM. les avocats généraux Benoist et Robinet de Cléry sera un véritable deuil pour la cour de cassation, qui chaque jour pouvait apprécier leur talent exceptionnel aussi bien que l'élévation et l'indépendance de leur caractère.

Nous ne connaissons pas leurs successeurs, mais nous pouvons dire que de tels magistrats ne se remplacent pas. M. le procureur général Bertauld ne les jugeait pas autrement. On raconte qu'au printemps dernier il défendit avec une énergie qui lui fait honneur, les deux avocats généraux, déjà menacés de révocation. Son intervention généreuse fut à cette époque couronnée de succès. Elle aura été cette fois infructueuse auprès de M. Cazot, qui aura voulu frapper dans M. Benoist l'ancien directeur des affaires criminelles pendant la période du 16 Mai et dans M. Robinet de Cléry le magistrat si ferme et si courageux qui, en 1872, poursuivait avec une rare persévérance les fournisseurs infidèles de l'armée du Nord. M. Cazot s'est fait du reste l'instrument de toutes les basses vengeances qui depuis un an réclamaient satisfaction. C'est ainsi qu'il a sacrifié M. Fourchy, avocat-général à la cour de Paris qui avait eu, il y a deux ans, la mauvaise fortune de faire condamner sur ses réquisitions M. Sarcey, convaincu de calomnie. M. About, qui n'avait pas cessé depuis cette époque de réclamer la révocation de M. Fourchy, vient de recevoir satisfaction. Les magistrats sont sacrifiés aux rancunes de ceux contre lesquels ils ont eu le malheur d'avoir eu, ces dernières années, à appliquer les lois.

Voici la lettre que M. Jules Favre adressait, le 7 décembre 1870, au colonel du 108e de ligne, dans lequel servait M. Robinet de Cléry :

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Cabinet du ministre

Monsieur le colonel,

J'apprends que, dans le régiment que vous commandez et qui, guidé par vous, a bravement marché au feu, se trouvent trois jeunes magistrats qui ont donné le noble exemple d'engagements volontaires : M. Robinet de Cléry, avocat général à la cour d'Alger; M. Sauzède, substitut près le tribunal de la même ville; M. Potier, substitut à Versailles. M. Sauzède et M. Potier ont été blessés; je souhaite vivement qu'ils n'aient point été grièvement atteints. Mais je vous demande la permission d'être moi interprète pour les féliciter tous les trois de leur belle conduite. Ils pardonneront à un vieux bâtonnier de ne pas résister au sentiment de vive sympathie que lui inspire le sacrifice de trois jeunes hommes qui auraient pu, sans manquer à leur devoir, s'éloigner du danger qu'ils bravent avec tant de courage. *La magistrature en sera légitimement fière*, et, pour moi, j'en ai été si heureux que j'ai cédé au besoin de vous le dire et de le leur dire, trouvant d'ailleurs par là l'occasion de vous offrir, monsieur le colonel, l'expression de mes sentiments de haute considération.

Signé : Jules Favre.

Mercredi 7 décembre 1870.

Le *Journal officiel* du 13 décembre 1870 publia la note et les lettres qui suivent :

Le ministre des affaires étrangères ayant écrit au colonel du 108e de ligne pour le charger d'offrir ses félicitations à trois jeunes magistrats engagés comme volontaires, MM. Robinet de Chéry, avocat général à Alger; Sauzède, substitut près le tribunal de cette ville; Potier, substitut près le tribunal de Versailles, à l'occasion de leur belle conduite dans les journées du 30 novembre et du 2 décembre, a reçu du colonel du 108e et de M. *de Cléry* les deux lettres qui suivent : Elles n'ont point été faites pour la publicité, mais l'exemple qu'elles consacrent, les sentiments qu'elles expriment nous sont à tous un tel sujet de consolation et d'espérance que leurs auteurs nous pardonneront de les faire connaître. MM. Sauzède et Potier en auraient certainement envoyé de semblables, s'ils n'étaient l'un et l'autre retenus par leurs blessures.

Le Perreux, 9 décembre 1870.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous m'avez adressée, relative à trois magistrats du 108e de ligne, MM. de Cléry, Sauzède et Potier.

Je suis heureux d'apprécier comme vous le mérite des hommes qui s'élèvent avec les difficultés et le danger, et j'ai proposé pour la médaille militaire ces trois jeunes engagés volontaires.

Mais il est une récompense sur laquelle je ne comptais pas pour eux, à laquelle ils ne s'attendaient pas eux-mêmes et qui leur sera d'autant plus agréable : ce sont les félicitations que vous voulez bien leur adresser et que je me suis empressé de leur transmettre.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, etc.

Le colonel commandant le 108e de ligne.
Signé : Coffré.

Le Perreux, 9 décembre 1870.

Monsieur le ministre,

Le précieux témoignage de sympathie que vous avez bien voulu adresser à mes amis et à moi par l'intermédiaire de notre brave et cher colonel vient de me parvenir au bivouac de Perreux. Permettez-moi d'oublier un instant ma humble situation de soldat de 2e classe et de vous dire, en songeant à des temps plus heureux, combien je suis touché d'un tel souvenir.

Je n'ai fait que mon devoir ! Beaucoup l'ont fait à côté de moi et ont payé cher un dévouement qui restera ignoré. Cependant, je suis bien aise qu'en nos personnes la magistrature, si souvent et si injustement calomniée, ait pu donner une preuve publique que son amour du pays !... Et maintenant, monsieur le ministre, qu'on nous ramène au combat...

Signé : Robinet de Cléry.

Av. gén. à Alger, soldat au 108e de ligne.

Enfin au *Journal officiel* du 20 décembre 1870, on lisait :

Par décret en date du 18 décembre 1870, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, ont été nommés au grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur : 108e de ligne : Potier (Georges), 1 campagne, 1 blessure ; Sauzède...

La médaille militaire a été conférée à M. Robinet de Cléry, déjà chevalier de la Légion d'honneur.

LES RÉUNIONS PUBLIQUES A PARIS

On lit dans le *Gaulois* :

La salle de la rue d'Arras réunissait, mardi soir, le *dessous* du panier des *revendicateurs de la fédération ouvrière*, — c'est ainsi qu'ils s'appellent entre eux, — c'est-à-dire les délégués envoyés à Marseille dernièrement, à l'occasion de ce fameux congrès ouvrier dont nous avons rendu compte.

Cette salle, qui fut célèbre sous le nom de *Club Blanqui*, était décorée pour la circonstance. Sur le mur du fond de l'estrade où devaient se tenir le bureau et la presse, était accrochée une bannière rouge sur laquelle se détachaient, en lettres d'or, les devises suivantes :

L'Union des travailleurs, Le Prolétaire, Etats-Unis universels, Union des peuples, Liberté, Solidarité, Justice, Agencement du 4e Etat.

Ouf ! ..

Une autre large bande rouge, étendue à côté portait en lettres non moins majuscules: *Amnistie !*

Vous nous demanderez ce qu'est le 4e *Etat* et son agencement ? Nous avouerons avoir eu le courage, pendant deux heures, d'écouter les orateurs nombreux qui se sont succédé à la tribune, et n'avoir entendu parler ni du 4e *Etat* ni de son agencement. Mais du moins nous avons eu la consolation de nous divertir quelque peu en écoutant les elucubrations de politique virulente qui ont été risquées sur cette scène improvisée.

Deux cents cinquante personnes environ, invitées par lettres personnelles, ont applaudi toutes les insanités et toutes les utopies qui ont été débitées dans cette mémorable séance.

Il s'agit de constituer le bureau.

— Rochefort président ! crie un assistant...

— Il n'est pas encore ici, riposte un autre...

— Quon le nomme par contumace ! exclame un troisième... (Bravos prolongés).

Enfin, après un vote très-discuté, le citoyen Paulard est élu. A côté de lui prennent place comme premier assesseur, Fauché ; deuxième assesseur, Mlle Hubertine Auclerc ; et secrétaire, M. Picourt.

Faisons comme les orateurs, ne nous occupons que du côté politique de cette réunion ; car, comme l'a dit fort bien un orateur : « Il faut bien avouer que l'intérêt moral et matériel de l'ouvrier n'est ici qu'un prétexte : on vise les élections. »

Le citoyen Hériveaux trouve qu'il faut supprimer :

1° Les couvents, qui ne sont qu'un refuge offert à la paresse ;

2° Les prisons, qui ne sont qu'un moyen de punition, au lieu d'être un essai de moralisation ;

(Le citoyen Hériveaux insiste beaucoup pour la suppression des prisons.)

3° L'impôt et la rente, la rente surtout.

4° Le libre-échange, la protection et le monopole, etc.

Après avoir préconisé la grève comme résistance au capital, l'orateur demande la fondation de la presse ouvrière, par tous les moyens possibles, pour combattre l'influence bourgeoise, qui empêche les ouvriers socialistes de présenter des candidats aux élections.

Le citoyen Blanc succède à Hériveaux. Sa marotte, c'est la fédération des ouvriers.

— Nous *sons* tous fédérés, dit un de ces ouvriers... (Bravos.)

Le citoyen Godefroy, *des cochers*, est goguenard. Il parle peu, mais se fait bien comprendre. Voici ce qu'il a dit. Ce n'est pas bien long.

— « Un citoyen vous a dit que les ministres — Ferry, par exemple, — n'étaient » pas d'accord avec nous. Nous le savons » bien...(Bravos). Nécessairement !...Quand » il y a eu des révolutions, nous n'avons » pas été demander l'avis des ministres pour » savoir s'il fallait faire des barricades... » (Bravos.) Nécessairement !.... Eh ! bien, » *alorss* ?... »

Ce petit réquisitoire contre les ministres paraît du goût des auditeurs, et le citoyen Deynaud, un marseillais gasconnant, en profite pour sauter à la tribune. Il en veut aussi à M. Ferry.

« — Il faut s'attendre à tout de la part de ces gens-là », dit-il...Il attaque violemment la presse capitaliste présente à cette réunion, et cependant les principaux sont la *Lanterne* le *Mot d'Ordre* et le *Citoyen*. Maintenant, c'est le tour de la Chambre et de son président...

« — Aujourd'hui, dit Deynaud. la Chambre se compose d'une qualité innombrable de droites et de gauches, et à sa tête » est Gambetta, ce ROI FAINÉANT D'UNE RÉPUBLIQUE IMPÉRIALE...» Cette sortie assez caustique est un véritable succès pour l'orateur. Aussi continue-t-il sur ce ton.

« — Séparons-nous des bourgeois pour » toujours. Si nous les suivons ainsi que » nous l'avons déjà fait, nous verrons revo» les hécatombes de 1871...» (Ce sont donc les bourgeois qui ont fait la Commune !...) ... « Nous ne sommes pas un parti, nous » sommes une légion, une force avec la » quelle il faudra bientôt compter... D'au» tres sont aliés au bagne... Pourquoi n'i» rions nous pas ? .. Pour ma part, s'il le » faut, j'irai sur les barricades, au bagne, » ou au poteau...» (Bruit.)

Le citoyen Levrier, rédacteur du *Citoyen* n'est pas épargné non plus. Il parle de la Commune, disant que le prolétariat français a été *écrémé* en 1871, que les ouvriers sont toujours les exploités, etc. etc.

— Vous faites des phrases ! crie un assistant.

— Comment voulez-vous que je parle sans faire de phrases ? répond le citoyen Levrier.

— Pas d'avocats !... Pas de *journalistes*, hurle un autre.

— Je suis employé à la compagnie de l'Ouest à 1,800 francs par an, et je suis rédacteur au journal le *Citoyen*... Voilà ce que je suis... De plus, en 1870, je suis venu de Poitiers à Paris pour assister à l'enterrement de Victor Noir, et j'ai été arrêté, n'étant pas majeur.

Le *Citoyen* rejoint sa place au milieu du plus profond silence.

Le citoyen Henry n'aime pas non plus les bourgeois..

— « Y a des gens, dit-il, qui veulent » prendre nos intérêts... Ce sont des bour» geois !.... Moi, j'en veux pas... Quand » même ces bourgeois seraient socialistes » ou révolutionnaires, ils n'ont jamais re» mué les pavés... En avez-vous vu ?... »

Toute la salle en chœur : A-E-OU-U ?...

Un autre citoyen prend le parti des capitalistes : « Nous n'irons pas assurément leur demander leur argent, un fusil à la main...»

Mais si !... mais si !... hurlent quelques-uns, dont le citoyen Fouché, premier assesseur.

. . . . . .

Le président annonce que le Congrès régional du centre se tiendra à Paris en mai prochain.

Puisque le Tiers-Etat a été jeté par-dessus bord, s'occupera-t-on enfin, dans ces prochaines assises, de l'agencement du quatrième Etat ?

On lit dans l'*Univers* :

« Nous n'avons pas à répondre longuement aux journaux libéraux qui se sont fait, de la récente décision de la cour de Rome sur un mariage princier, un argument en faveur du divorce. Le sujet est trop au-dessus de leur compétence et n'est pas de ceux qui conviennent à la discussion des journaux. Nous leur dirons seulement qu'ils se trompent tout à fait quand ils prétendent que la congrégation des cardinaux a prononcé l'*annulation* du mariage.

» Il n'est au pouvoir de personne dans l'Eglise, pas même du Pape, d'annuler un mariage. L'Eglise, appelée à se prononcer sur un cas ligiteux, décide simplement que le mariage est ou n'est pas. Dans l'affaire du prince et de la princesse de Monaco, la congrégation cardinalice a prononcé non l'*annulation*, mais la *nullité* du mariage ; elle a décidé, non pas que le mariage était rompu à l'avenir, mais qu'il n'avait jamais existé dans le passé faute de consentement de la part d'un des conjoints. Et elle a rendu sa sentence sous cette réserve, qui peut laisser subsister le mariage dans le *for intérieur* : s'il est vrai (comme elle l'a cru d'après les dépositions des témoins) qu'il n'y a pas eu de consentement.

« Quand aux journaux radicaux qui prétendent que l'Eglise, par la voix du Saint-Siége, n'en a décidé ainsi que par complaisance pour les princes, ils n'ont qu'à se rappeler la lutte mémorable des Papes contre les empereurs et les rois, pour savoir que l'Eglise n'a jamais maintenu plus fermement la sainteté et l'indissolubilité du mariage qu'en face des grands.

Les livres de prix dans les écoles

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

Monsieur le préfet,

En vous envoyant un exemplaire du premier fascicule du catalogue à l'usage des bibliothèques populaires, je tiens à appeler votre attention sur la question des livres destinés à être donnés en prix dans les écoles. Mon honorable prédécesseur avait chargé la commission d'examen des bibliothèques scolaires d'examiner, outre les ouvrages destinés à ces bibliothèques, ceux qui pourraient être donnés en prix dans les écoles primaires publiques.

Cette commission, dans une suite de séances tenues en octobre, novembre, décembre 1878 et janvier 1879, avait dressé plusieurs listes d'ouvrages destinés à figurer dans un catalogue des livres de prix ; elles ont été publiées dans les numéros 434, 435 et 436 du *Bulletin administratif de l'instruction publique*. Malgré une activité incessante, cette commission n'avait pu, en février 1879, examiner qu'une très faible partie des livres qui lui avaient été envoyés de tous les points de la France ; le nombre des publications qu'il eût fallu examiner s'élevait alors à plusieurs milliers, et, depuis cette époque, il n'a cessé de s'accroître.

Lors de mon arrivée aux affaires, j'ai dû inviter la commission à s'interrompre dans cette partie de son travail et à se consacrer à une œuvre non moins urgente, la confection du catalogue des ouvrages destinés aux bibliothèques scolaires et populaires. Il n'a donc pas été publié de suite aux listes reproduites dans le *Bulletin*. Mais la publication de ces premières listes, l'annonce d'un futur catalogue de livres de prix ont créé, soit pour les éditeurs, soit pour le personnel enseignant, une situation d'attente et d'incertitude à laquelle il convient de mettre un terme.

D'une part, en effet, les listes publiées sont loin de former un catalogue raisonné des ouvrages qu'il serait désirable de mettre entre les mains des jeunes lauréats de nos écoles ; d'autre part, ce sont les livres envoyés les premiers qui seuls ont été soumis à l'examen ; or, le seul fait de leur inscription sur les listes incomplètes semble constituer un avantage pour certaines publications et un désavantage pour d'autres, bien qu'il ait toujours été entendu que le catalogue à élaborer n'aurait pas un caractère exclusif et limitatif.

Dans cette situation, fallait-il engager la commission à reprendre le travail interrompu, comme si elle était vraiment en mesure d'examiner tous les livres qui lui ont été ou pourront lui être envoyés par les éditeurs ? Je ne l'ai pas pensé.

L'énorme production de la librairie française en ce genre de publications, le nombre forcément restreint des membres de la commission, la multiplicité des travaux auxquels elle est obligée de se livrer ne me permettent pas, après une expérience de plusieurs mois, d'espérer un résultat satisfaisant.

J'ai donc décidé que, pour les livres de prix, on renoncerait à rédiger un catalogue qui, en indiquant certains ouvrages au choix des instituteurs, aurait l'inconvénient de paraître exclure les ouvrages non encore examinés.

Cette décision a évidemment pour conséquence le retrait des approbations accordées précédemment à un certain nombre d'ouvrages ; mais, s'ils perdent l'espèce de privilège dont ils semblaient jouir par suite de circonstances toutes fortuites, c'est pour rentrer sous le régime de la liberté commune, réclamé avec instance par le plus grand nombre des éditeurs.

Toutefois, le ministre de l'instruction publique n'entend pas s'abstenir entièrement dans une question qui intéresse la bonne direction de notre enseignement national.

La commission des bibliothèques scolaires et populaires, que je viens de reconstituer par mon arrêté du 10 janvier, reçoit une organisation qui lui permettra de remplir plus efficacement les diverses missions qui lui sont confiées.

Une section spéciale s'occupera de l'acquisition des livres de prix. Elle ne dressera pas de catalogue, elle aura seulement à me signaler les ouvrages qui lui paraîtraient mériter les encouragements de mon ministère sous la forme de souscriptions. J'apprécierai s'il y a lieu de rendre publiques ces marques d'intérêt afin de susciter le zèle des auteurs et des éditeurs, de diriger leurs efforts, de leur signaler les types de publications dont il y aurait utilité à se rapprocher.

J'espère pouvoir concilier ainsi l'intérêt scolaire et celui de la liberté commerciale.

Je vous prie, monsieur le préfet, de porter cette décision à la connaissance du personnel enseignant de votre département.

Paris, le 13 janvier 1880.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.
Jules Ferry.

LETTRE DE PARIS

de notre correspondant particulier

Paris, le 14 janvier 1880.

Le mouvement préfectoral, qui figurait, hier, à l'*Officiel*, ne paraît pas avoir donné satisfaction aux membres de la majorité. M. Lepère a dû s'en apercevoir aux réclamations qui lui ont été adressées pendant la séance d'hier, par nombre de députés. Ceux-ci appartenant la plupart au centre gauche et à la gauche républicaine, ont reproché au ministre d'avoir fait une part trop large aux recommandations de l'Union républicaine. Les membres de ce dernier groupe prétendent, au contraire, qu'on a conservé un trop grand nombre de fonctionnaires départementaux nommés par M. Dufaure, fonctionnaires qui, s'ils ne faisaient pas de l'opposition formelle au gouvernement, n'étaient certainement plus dans le mouvement républicain.

Un membre du centre gauche s'étant permis de rappeler au ministre de l'intérieur qu'il y avait un mois à peine qu'il déclarait à la tribune répondre entièrement de son pesonnel, où il avait fait toutes les modifications nécessaires, M. Lepère l'a renvoyé à son sous-secrétaire d'Etat.

Le fait est que sans M. Constans, M. Lepère aurait certainement reculé devant les dernières immolations.

Le mouvement judiciaire inséré à l'*Officiel* d'aujourd'hui, produit une grande sensation au Palais de Justice. Il est probable qu'il sera, lui aussi, l'occasion de nombreuses récriminations, car M. Le Royer, à l'instar de M. Lepère, prétendait qu'après toutes les épurations pratiquées par lui et son prédécesseur, il n'y avait plus à toucher au personnel des parquets. En attendant, ce qui ressort des réclamations des députés dont je vous ai entretenu en commençant, c'est qu'il existe entre les différents groupes un sentiment de rivalité, je dirai même d'antagonisme; les compétitions qui se sont produites pour les places de présidents et de secrétaires des bureaux, en témoignent surabondamment, exclusif de l'accord indispensable à la formation d'une majorité de gouvernement.

Les amis de M. Gambetta ont beau dire qu'ayant été élu hier président de la Chambre par 259 voix sur 308 votants, il a en réalité obtenu proportionnellement plus de suffrages que lors de sa première nomination, où il avait été élu par 314 voix sur 405 votants, il n'en est pas moins vrai que l'on se montre très sensible au Palais Bourbon à cette diminution dans le nombre des suffrages favorables à l'ancien leader des gauches.